

En présence de pareils faits est-il un seul homme qui puisse lire sans bondir de dégoût une feuille comme le *Courrier du Canada* ?

Si la *petite presse* ne procure pas la fortune et dix mille abonnés, au moins elle ne fait point mourir ses propriétaires et paie ses employés !

En apprenant de quelle manière le ministre Cartier-McDonald avait resaisi le pouvoir, M. McKenzie se leva tout indigné et déclara qu'il ne voulait plus législater avec de tels hommes. Voici comment il s'exprima. Ses paroles sont à la fois un adieu à la vie publique et un anathème au ministre Cartier-McDonald :

“ Je résigne, comme député, parce que la JUSTICE est bannie de cette ENCEINTE, parce que je me croirais dés-honoré si je continuais à siéger tant que vous — M. Smith — serez sur le fauteuil de l'orateur de cette chambre et tant que les ministres que j'ai devant moi RES-TERONT MINISTRES ET TIENDRONT LEURS PORTEFEUILLES PAR UN PARJURE ! ”

Nous lisons ce qui suit dans l'*Ere Nouvelle* du 19 courant :

C'est en vain que nous avons cherché dans les lois de cette longue session de six mois, qui a coûté tant d'argent à la province, quelques-unes des bonnes réformes promises par le discours d'ouverture.

Les journaux ministériels vont nous dire, sans doute pour excuser leurs patrons, que le ministre Cartier-McDonald étant un ministre nouveau n'a pas eu le temps de mûrir les mesures de l'ancien ministre McDonald Cartier . . . ”

L'*Echo du Saint-Maurice* s'exprime ainsi :

Malgré sa longueur elle, (la session) n'a pas été très-fertile en bons résultats, au contraire on peut dire qu'elle a été très-prolifique en débats inutiles, en discours oiseux et en scandales de toutes sortes.

La corruption a paru en tout temps y être le mot d'ordre. Elle a vu quatre ministères ; d'abord le ministère McDonald-Cartier qui a été battu sur la question du siège du gouvernement ; le ministère Brown-Dorion qui n'a duré qu'un jour et qu'on a condamné avant même de l'avoir entendu et auquel on a ensuite refusé le droit indéniabie d'un appel au peuple, foulant ainsi deux fois aux pieds nos droits constitutionnels ; le ministère pour rire qui est mort en naissant et qui ne fut formé que pour éluder les dispositions de la loi, et éviter les dangers d'une réélection ; et enfin le ministère Cartier-McDonald qui est aujourd'hui couvert de honte et de confusion, et qui restera au pouvoir, en dépit de tout, jusqu'à ce que le peuple se soit armé d'un fouet et ait chassé du temple ces brocanteurs éhontés . . .

Nous publions ce qui suit pour l'avantage de ceux de nos lecteurs qui sont ouvriers :

On recevra jusqu'au 15 de septembre prochain des *soumissions par écrit* pour l'érection d'une cour de Justice et d'une prison dans les endroits suivants :

Sainte-Scholastique ; Industrie ; Sorel ; Sainte-Etienne de la Malbaie ; Saint-Germain de Rimouski ; Montmagny ; Saint-Joseph de la Beauce ; Saint-Christophe d'Arthabaska ; Près de Nelsonville, dans la commune de Durham ; Saint-Hyacinthe ; Saint-Jean ; Beauharnais et Chicoutimi.

Les soumissions devront être cachetées et enlées comme suit : Soumission pour l'érection d'une prison et d'une Cour de Justice à ———— et adressés à Thomas A. Begly, écuyer, secrétaire du département des Travaux Publics. Les soumissions devront contenir les noms de deux cautions solvables. On pourra voir les plans et les spécifications à l'office de M. Begly, à Toronto ; à l'office de M. Gauvreau, à Québec ; à l'office du Canal de la Chine à Montréal ; chez M. Symes à Trois-Rivières ; et à l'office des prothonotaires, ou chez le clerc de la cour de circuit de chacune des places sus mentionnées.

Nos lecteurs se rappellent que M. Rose qui faisait partie du ministère McDonald-Cartier et qui est un des membres du ministère Cartier-McDonald n'avait point réussi à faire passer sa loi d'usure. Ne pouvant introduire eux-mêmes une pareille monstruosité, les ministres en chargèrent les épaules d'un M. Benjamin (ça sent terriblement le Juif!) et l'on vit à la honte de notre race, un ministre dont le chef Canadien Français s'est parjuré pour redevenir ministre, imposer au Bas-Canada une loi dont une seule clause ruine tout un peuple. Le voici :

II. Il sera permis à toute personne ou personnes, autres que celles exceptées dans le présent acte, de stipuler, allouer ou exiger en vertu d'aucun marché ou convention quelconque, NIMPORTE QUEL TAUX D'INTÉRÊT ou D'ESCOMPTE qui sera convenu entre les parties.

Un *quidam*, grand dénonciateur de la fusion et des bâtiments à trois quilles nous écrit que dans notre dernier numéro nous avons indignement attaqué le caractère de MM. Barthe et Taché. Le jabot du premier lui paraît une monstrueuse invention ; et la manière dont nous avons terminée la première ébauche de portrait du chevalier, lui fait jeter de hauts cris ! Suivant ce correspondant nous n'aurions pas dû répéter si souvent le mot *petit*. Et pourquoi ? le mot est français, et n'est pas, que nous sachions, mis à l'index ! Madame de Sévigné s'en est servi admirablement bien, nous ne savons plus contre quel grand seigneur de la cour du grand roi quand elle dit : “ Voilà le discours d'un petit glorieux, d'un petit

ambitieux, d'un petit téméraire, d'un petit impétueux, d'un petit maréchal de France ! ”

Nous pouvons donc en faire usage, et nous ne comprenons pas comment le mot *petit* peut causer du scandale !

Pierre Gauthier, notre ancien correspondant qui envoyait si bien ses lettres, va nous intenter un procès parce que nous ne voulons point publier la suite de sa correspondance. Il proclame partout que nous n'avons plus d'indépendance et que le juge Chabot nous a acheté ! Nous allons prouver très-catégoriquement à Pierre Gauthier que, non seulement, nous sommes indépendants, mais que nous avons assez d'honnêteté pour répudier les écrits d'un homme de sa trempe.

Nous refusons de continuer sa correspondance, 1o. parce que nous n'en verrions jamais la fin ; 2o. parce que nous avons de fortes raisons de croire Pierre Gauthier aussi coupable que ceux qu'il accuse ; 3o. parce qu'ayant agi à notre égard de la manière la plus méprisante, il est indigne que nous lui prêtions les colonnes de notre journal.

Sous le titre de “ Coups de piocheaux ” nous nous proposons de faire successivement le portrait de nos *meutes*. Dans notre cinquième numéro, nous avons déjà commencé par celui de Cartier ; des circonstances incontrôlables nous ayant forcé d'interrompre ces études, nous les poursuivons aujourd'hui, avec l'espoir de les terminer à la satisfaction du public et surtout des intéressés ! Ces dernières peuvent être certains que nous n'épargnerons rien pour les peindre tels qu'ils sont.

Voici les noms de ceux dont le *portrait politique* nous est commandé immédiatement.

Cartier (George Etienne), Taché (Jean Charles), Barthe (Joseph Guillaume), Simard (George Honoré), Alleyn (Charles), Dubord (Hyppolite), Baby (François), Langlois (Hector).

Depuis que nous avons commencé la publication des “ Coups de piocheaux ” des lettres pleines de renseignements sur les hommes dont nous proposons d'esquisser les traits nous arrivent de toutes parts. Nous remercions les auteurs de ces lettres ; mais nous prions ceux qui n'ont point payé le port de leurs lettres, de le faire désormais. Nous demandons aussi un nom responsable au bas de chacune. Enfin nous déclarons que c'est nous insulter que de nous demander à publier sur le compte des hommes publics des personnalités qui ne regardent point le public. Il s'agit de peindre des hommes publics ; il faut donc des faits qui ne concernent que la vie publique.

On dit que le *calamel* Jos. Laurin veut succéder à l'honorable O'Farrell ! Un *communiqué* que le gros, gras et grand militaire